

PAGE 90

LE MONDE ILLUSTRÉ 1923 Relecture par le NON-LIEU

1 MOIS / 1 PAGE

Le Monde Illustré publié en 1923 fait un état des lieux de la reconstruction d'après guerre des infrastructures industrielles de Roubaix/Tourcoing. A partir de septembre, retrouvez chaque mois sur le site non-lieu.fr une page commentée de cette revue culte.

Voici la deuxième !

Le fil de l'histoire de la page 90 est un fil retors constitué de trois fils :

le fil « Cavois »

le fil « Coton »

et le fil « Roubaix »

LE FIL « CAVROIS »

Le fil Cavois est lui même constitué de trois fils : Jean, Auguste et Léon qui ont repris l'affaire de leur père Jean Cavois-Mahieu.

Jean Cavois-Mahieu a établi sa première filature de coton rue Chanzy à Roubaix (photo en haut à droite de la page 90). Fort d'un contexte industriel favorable, d'un mariage avec une fille d'industriels du textile et de l'héritage de sa mère Cavois-Grimonprez, il construit en 1887 la filature de laine Cavois-Mahieu & Fils de la rue Montgolfier pour lancer ses trois fils. Au départ, Jean Cavois-Mahieu s'associe avec son aîné Jean Cavois-Lagache, puis introduit son deuxième fils Auguste en lui concédant un tiers des parts. Le dernier tiers ne reviendra finalement pas à Léon qui lui héritera de la maison mère de la rue Chanzy ainsi que la nouvelle filature de la rue Carpeaux.

La page 90 est donc consacrée à la branche Léon et la page 91 aux branches Jean et Auguste.

Pour ce qui est de la genèse de la Villa Cavois, c'est du côté de la page 91 qu'il faut aller voir. Paul Cavois-Vanoutryve, commanditaire de la Villa, est le deuxième fils de Jean Cavois-Lagache. En 1923, il avait 34 ans et était membre de la société Carvois-Mahieu & Fils. En 1928, il récupère avec son père la totalité des parts (voir l'annonce légale de cession de parts). En 1929, le capital de la société est quadruplé, il passe de 915 000 F à 3 600 000 F (voir l'annonce légale d'augmentation de capital).

En 1887, l'objet de la société se limitait à la création et l'exploitation d'une filature de laine. En 1929, l'objet était « l'exploitation d'une filature de laine et d'un tissage mécanique, la vente de tous tissus et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct avec cet objet ».

Tout est prêt, financièrement et juridiquement, pour que la société Cavois-Mahieu & fils se lance dans la construction d'une somptueuse villa aux portes de la ville.

CESSION DE PARTS

Suivant acte reçu par Me Paul FONTAINE, notaire à Roubaix, soussigné, le vingt avril mil neuf cent vingt-huit, M. Auguste CAVROIS-LAGACHE et M. Maurice CAVROIS-MOTTE, tous deux industriels, demeurant à Roubaix, ont cédé à MM. Jean CAVROIS-LAGACHE et Paul CAVROIS-VANOUTRYVE, tous deux industriels, demeurant à Roubaix, tous les parts et droits égaux à cinquante pour cent leur appartenant dans l'actif social de la société en nom collectif « CAVROIS MAHIEU ET FILS », ayant pour objet l'exploitation d'une filature de laine et d'un tissage mécanique, la vente de tous tissus et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct avec cet objet, dont le siège est à Roubaix, rue Montgolfier, n° 71.

Par suite de cette cession, MM. Auguste et Maurice Cavois ont cessé de faire partie de ladite société « CAVROIS MAHIEU ET FILS ».

Pour extrait,
(Signé) : FONTAINE.

Deux expéditions dudit acte ont été déposées le sept mai mil neuf cent vingt-huit aux greffes du Tribunal de Commerce de Roubaix et de la Justice de paix des cantons est et ouest dudit Roubaix.

Pour mention,
(Signé) : FONTAINE.

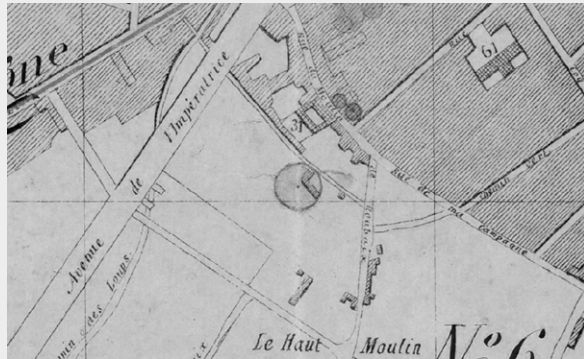
AUGMENTATION DE CAPITAL MODIFICATION AUX STATUTS

Suivant acte reçu par Me Paul FONTAINE, Notaire à Roubaix, soussigné, le vingt-trois mai mil neuf cent vingt-neuf, M. Jean CAVROIS-LAGACHE et M. Paul «CAVROIS-MAHIEU & Fils» ayant pour dustriels, demeurant à Roubaix, seuls membres de la société en nom collectif « CAVROIS-MAHIEU & Fils » ayant pour objet l'exploitation d'une filature de laine et d'un tissage mécanique, la vente de tous tissus et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct avec cet objet, dont le siège est à Roubaix, rue Montgolfier, n° 71, ont déclaré porter de neuf cent quinze mille francs à trois millions six cent mille francs, le capital de ladite société, augmentation réalisée par les apports supplémentaires espèces effectués par les associés, en exécution des dispositions de l'article cinq des statuts, à raison de un tiers par M. Jean CAVROIS et deux tiers par M. Paul CAVROIS, et ont apporté aux statuts de ladite société, la clause additionnelle suivante :

« A toute époque, soit pendant le cours de la société, soit durant sa liquidation, il pourra être apporté aux statuts toutes les modifications que les parties jugeront convenables, notamment l'introduction de nouveaux associés, le retrait d'associé, l'augmentation d'objet, la transformation de la présente société en commandite simple ou par actions, anonyme, à capital variable, en responsabilité limitée ou en toutes formes juridiques existant ou à créer par toutes lois nouvelles, la fusion avec d'autres sociétés, la création et la participation à tous syndicats, à toutes sociétés financières, commerciales ou industrielles quelconques, par souscription ou autrement. »

Pour extrait :
(Signé) FONTAINE.

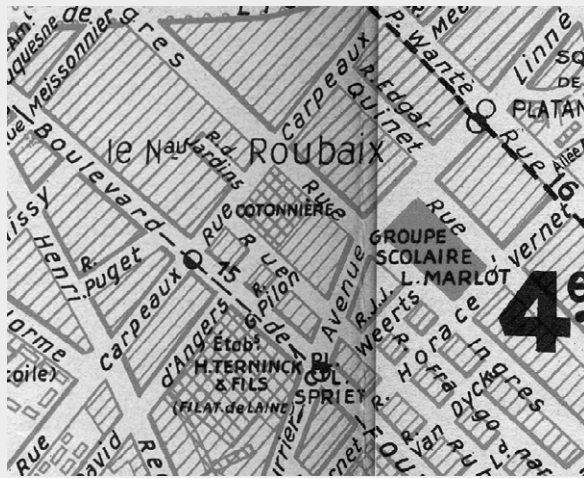
LE FIL « ROUBAIX »



Ce sont les arbres du parc du château que l'on voit sur la page 90 en premier plan devant l'usine. L'usine existe encore, le château a été remplacé par le lycée Jean-Moulin. Et pendant qu'on y était, on a remplacé la rue du Moulin par la rue Jean-Moulin.

Du côté de l'usine Cavois-Mahieu & Fils en 1887 (page 91), l'urbanisation s'est voulue moins chaotique, du moins en ce qui concerne l'odonymie. Les nouvelles rues ont pris le nom des « d'inventeurs et de savants se rattachant, autant que possible, à l'industrie locale » (arrêté municipal de 1871). Quatre rues entourent l'usine : « rue Montgolfier » pour l'air chaud, « rue Jouffroy » pour la vapeur, « rue Volta » pour l'électricité et « rue de la Potennerie » pour la disparition du hameau de la Potennerie. Et la ceinture du quartier se fait par le « boulevard de Lyon » et le « boulevard de Reims », noms de villes textiles.

Revenons à la page 90. La nouvelle filature rue Carpeaux s'installe à la campagne en 1897. Peut-être par manque de savants face au nombre de nouvelles rues, peut-être par changement de sensibilité, ce sont les artistes qui sont à la fête. La cotonnière est entourée de Carpeaux, Rubens et Ingres. Derrière l'usine, l'avenue Linné remplace le « chemin de Hem à Roubaix ». Et, changement de sensibilité ?, les maisons rurales du XIXème siècle n'ont pas été rasées, on les voit à gauche sur la photo derrière l'usine. On les voit encore de nos jours avec le Café de la Poste.



Sur le plan, la « rue des jardins », face à l'usine, est une impasse. Et c'est compliqué les hommages avec les impasses. Elle s'appelait avant « impasse Cavois », ça n'a débouché sur rien.

LE FIL « COTON »

La lecture de la page 90 relève de la poésie industrielle pour les nouvelles générations :

« Sa fabrication comporte les filés Jumel et Louisiane, cardés et peignés simples, retors et câblés, gazés et non gazés, mercerisés, pour le besoin de nombreuses industries. L'échelle des numéros varie de 12 à 42 en Louisiane et 30 à 84 en Jumel ». Ce qui valait avant un « diplôme de Grand Prix à l'exposition de Roubaix 1911 » est aujourd'hui incompris, oublié. Le fil de coton continue à nous habiller mais sa culture et ses techniques sont parties avec la délocalisation des filatures à l'autre bout du monde.

Le coton Jumel était apprécié pour la longueur de ses fibres, cela permettait de confectionner des fils très fins. Jusqu'au numéro 84 chez Cavois-Mahieu ! Impressionnant, non ? En fait, personne (à part le lecteur de 1923) n'en sait rien tant les unités de mesure des fils changeaient d'une époque à l'autre, d'une région à l'autre, d'un type de fil à l'autre.

Lors de la troisième conférence générale des poids et mesures réunie à Paris en 1901, M. Edouard Simon fait le point : « Numéroté un fil, vous le savez, Messieurs, c'est déterminer le rapport entre la longueur et la masse de ce fil. Le système des poids et mesures métriques était tout indiqué pour établir aisément ce rapport ; et, dès 1810, un décret impérial, daté du 14 décembre, prescrivait, en France, à tous les entrepreneurs de filature, de former l'échevette des fils de coton, de lin, de chanvre ou de laine, d'un fil de 100 m de longueur, et de composer l'écheveau de dix de ces échevettes de sorte que la longueur totale du fil formant l'écheveau fût de 1000 m. Ces fils, ajoutait le décret, seront étiquetés d'un numéro indicatif du nombre d'écheveaux nécessaire pour former le poids d'un kilogramme. »

Pour Napoléon, le numéro 84 signifierait que pour 1 kilogramme de matière on obtient 84 kilomètres de fil. Mais pour qui ne saurait pas que les enjeux de poids et mesures sont politiques, M. Simon ajoute : « Si, en effet, le décret de 1810 eut tout d'abord pour résultat d'obliger les manufacturiers français à substituer le mètre aux anciennes mesures de longueur, une ordonnance royale du 26 mai 1819 compromit pour longtemps l'unification, en autorisant officiellement le numérotage des fils de coton d'après le " nombre d'écheveaux nécessaire pour former le poids d'une livre métrique ou demi-kilogramme " . »

Pour Louis XVIII comme pour le lecteur roubaisien de 1923, on prend une livre de coton comme on prendrait une livre de tomates sur le marché. Le numéro 84 signifie qu'un demi-kilo de fil permet d'avoir 84 kilomètres de longueur. Avec un kilo de coton Jumel, on obtient ainsi 168 km de fil, presque de quoi faire le Paris-Roubaix ! Et M. Simon de compléter avec les cas particuliers des échées de Reims et d'Elbeuf puis de finir son exposé sur le problème de la suprématie anglaise sur le commerce international avec son numérotage : le nombre d'écheveaux de 840 yards contenus dans une livre anglaise. Il s'agit bien là d'enjeux commerciaux, la qualité d'un fil tient à un numéro le plus élevé possible et c'est le numérotage anglais qui présente le mieux. Il est facile pour une filature d'obtenir du 84 en numéro anglais, cela correspond à du 71 en numéro français (le royal). Heureux le vendeur qui peut faire passer à l'international du n°71 pour du n°84. Seuls les anglais avaient ce droit, ce qui rendait furieux les industriels français obligés d'utiliser un système métrique désavantageux.

90

LE MONDE ILLUSTRÉ

5 MARS 1923

CAVROIS MAHIEU, FILATEUR DE COTON, ROUBAIX

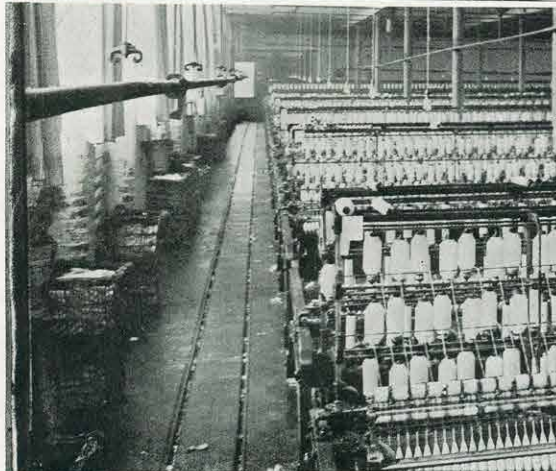
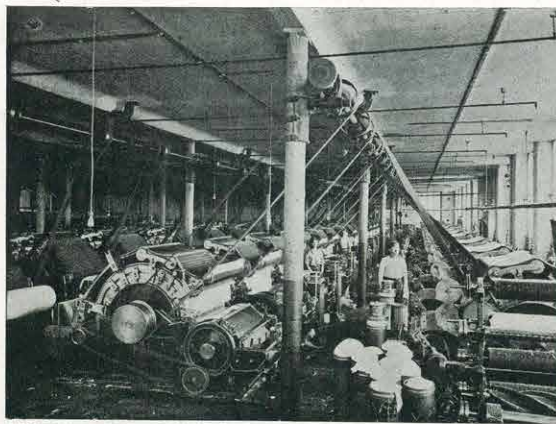
48, rue du Général Chanzy et 15 bis, rue Carpeaux

Cette firme comprend deux filatures de coton : la première fondée en 1865 et la seconde en 1897. Elles comptent ensemble 50.000 broches à filer et 20.000 broches à retordre et occupent un personnel d'environ 300 ouvriers. Sa fabrication comporte les filés Jumel et Louisiane, cardés et peignés-simples, retors et câblés, gazés et non gazés, mercerisés, pour les besoins de nombreuses industries. L'échelle des numéros varie de 12 à 42 en Louisiane et 30 à 84 en Jumel. La marque est réputée comme une des meilleures. La maison a obtenu entre-autres un diplôme de Grand Prix à l'exposition de Roubaix 1911. L'ennemi brisa une partie du matériel qu'il emporta durant l'occupation et enleva toutes les marchandises.

Aussitôt l'armistice, M. Léon Cavois, et après son décès, ses fils, s'employèrent activement à remettre les usines dans leur état primitif. C'est ainsi que fin août 1919, l'établissement de la rue Chanzy pouvait déjà recommencer à tourner, et, peu de temps après, celui de la rue Carpeaux.



La nouvelle filature rue Carpeaux. — En haut : l'établissement de la rue du Général Chanzy.



En haut : Une partie de la préparation, la carderie. — En bas : Une salle de renvideurs.